

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Procès-verbal

5 Décembre 2022

Étaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :
Antoine PÉCOUD

Représentant.es des unités de recherche :
Pierre-André BUVET, Directeur de TTN - absent
Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC représenté par Yanita ANDONOVA
Marine THEY directrice IDPS
Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS – représenté par Olivia GROSS
Carole BAEZA Directrice d'EXPERICE
Karima GUENFOUD, Directrice l'IRIS représentée par Françoise PALLEAU-PAPIN
Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA
Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP représenté par Françoise PALLEAU-PAPIN
Mehrdad VAHABI directeur du CEPN - excusé
Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE

Personnels BIATSS :
Séverine GIROD, BRED
Cynthia Soumgray, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :
Laura ALLES, Titulaire
Rym CHAABOUNI, Titulaire
Nicolas HIMOUNET, Titulaire - excusé
Samantha SALACI, Titulaire - absente
Léo VIGNY, Titulaire - absent

Personnalités extérieures :
Guillaume BENNE, Anthropocene - absent
Thomas JOUALANNE, Plaine Commune représenté par Antoine PÉCOUD
Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille, représentée par Olivia GROSS
Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm, représentée par Antoine PÉCOUD

Invité.es permanent.es :
Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales
Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales
Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS
Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022, (Vote),
3. Financements des doctorants et état du budget de l'ED,
4. Campagne 2023 de la Bourse mobilité internationale,
5. Direction adjointe de l'ED Erasme (Vote),
6. Nouvel arrêté doctorat et modification du règlement de l'ED Erasme (Vote),
7. Contrats fléchés,
8. Discussion sur l'année de césure,
9. Prix de thèse,
10. « Ma thèse en 180 secondes »,
11. Calendrier des conseils de l'ED pour 2023,
12. Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 9h44.

1. Informations générales

Antoine Pécoud précise que certains représentants ne seront pas présents puisqu'ils sont souffrants et que certains collègues arriveront avec un peu de retard à cause des transports.

Le quorum est atteint et nous pouvons donc commencer ce conseil.

Antoine Pécoud souhaite la bienvenue à tous pour ce dernier conseil de l'année, et est heureux d'accueillir Cynthia Soumigray pour son premier conseil.

Antoine Pécoud informe les membres du conseil de quelques changements de direction, à IDPS Monsieur Julien Cazala n'est plus directeur, il est remplacé par Marine They et il y a un nouveau directeur au sein du CEPN, Monsieur Merhdad Vahabi.

Antoine Pécoud fait un compte rendu des différents événements.

La journée de rentrée des doctorantes et doctorants qui a eu lieu cette année à Bobigny s'est très bien passée, une journée plutôt intéressante et conviviale, beaucoup de retours positifs des doctorantes et doctorants.

Concernant la journée des doctorales qui a eu lieu y a environ deux semaines, il a été difficile de mobiliser les doctorantes et doctorants. Antoine Pécoud propose de réfléchir à des solutions pour mobiliser davantage les doctorants. Le niveau de communication lors de cette journée était de très bonne qualité, mais le manque de public est dommage au vu du travail fourni par les doctorantes et doctorants. Antoine Pécoud félicite les doctorantes et précise que cette journée a été en grande partie pilotée et organisée par les doctorantes et Murielle Gaude-Ferragu.

Antoine Pécoud fait un point sur les inscriptions et nouvelles inscriptions qui sont terminées. Les doctorantes et doctorants ont dans l'ensemble respecté les délais même s'il y a toujours des exceptions.

Antoine Pécoud indique qu'il y a 242 doctorants inscrits à l'école doctorale Erasme dont 47 nouvelles inscriptions. Il manque 32 doctorants (dont cinq nouvelles inscriptions) qui n'ont pas complété leur dossier et 16 (dont six nouvelles inscriptions) qui sont en cours de validation.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022.

Vote : 15 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 1^{er} juillet 2022 est approuvé.

3. Financements des doctorants et état du budget de l'ED

Antoine Pécoud fait un point sur le budget et les dépenses de 2022. Il indique que toutes les demandes de financement ont été acceptées. Antoine Pécoud rappelle que si la demande est inférieure à 200 € la demande n'est pas recevable.

Sandrine Caron explique qu'une demande a été refusée puisqu'elle a été demandée la veille pour le lendemain.

Olivia Gross constate que certaines demandes de financement ont été financés à 100 % et aimerait savoir pourquoi.

Sandrine Caron répond que l'ancienne gestionnaire a mal géré certains dossiers et des réponses sans l'accord du directeur ont été données. Pour ne pas pénaliser les doctorants à l'origine de ces demandes de financements, l'ED a financé en intégralité les missions concernées.

Antoine Pécoud informe que sur le budget total de 51 000€, les dépenses sont essentiellement des demandes de financement des doctorants et les événements de l'école doctorale. Il reste en cette fin d'année 2022 un budget de 11 895,34 euros. Antoine Pécoud explique que les doctorants ont fait des demandes de missions relativement modestes cette année (très peu de missions hors UE, par exemple). Il précise que depuis la période de Covid les demandes de financements pour les missions des doctorantes et doctorants ont baissé et il espère que tout revienne normalement l'année prochaine.

Yanita Andonova demande si la somme qui reste est reportée.

Antoine Pécoud lui répond que non.

Sandrine Caron précise que ce n'est pas parce que le budget n'est pas totalement utilisé qu'il sera réduit l'année suivante, cela a été acté par le président au CA.

Yanita Andonova demande également si, avec le budget qui reste, l'ED peut acheter des ouvrages pour les doctorantes et doctorants.

Alexandra Lépine lui répond que non, il est trop tard pour de nouvelles demandes.

4. Campagne 2023 de la Bourse mobilité internationale

Antoine Pécoud propose de remettre la bourse mobilité internationale comme l'année dernière et d'envoyer l'appel à candidature en début d'année 2023. Antoine Pécoud fait un point sur les demandes de l'année dernière, deux demandes ont été acceptées et une troisième a été refusée puisque la demande rentrait dans le cadre d'une recherche de terrain.

Antoine Pécoud indique que peu de demandes ont été effectuées suite à cet appel à mobilité internationale. Il soumet l'idée de faire plus de communication et de renforcer les liens entre chaque laboratoire pour assurer une plus large diffusion. Il rappelle que le séjour doit avoir lieu en 2023 et que les doctorantes et doctorants auront environ deux mois pour préparer leur dossier.

Carole Baeza a une question concernant l'une de ces doctorantes d'EXPERICE qui pourrait être intéressée pour faire une étude comparative dans son pays.

Antoine Pécoud lui signale que l'idée principale de cet appel est de séjourner des centres de recherches à l'international et que la demande de la doctorante serait plutôt un financement de terrain.

Francoise Palleau-Papin demande si le formulaire sera sur le site.

Antoine Pécoud répond que oui, le formulaire et l'appel à projet seront envoyés à tous les doctorantes et doctorants par mail et également mis sur le site de l'ED.

Rym Chaabouni demande s'il existe une liste des conventions internationales.

Alexandra Lépine l'oriente vers la direction des relations internationales de l'université. Les informations sont disponibles sur le site de l'université ainsi qu'une carte présentant les conventions de l'université avec des partenaires étrangers. En plus de la bourse à la mobilité internationale de l'école doctorale, la direction des relations internationales de l'université peut compléter l'aide pour le séjour.

Rym Chaabouni demande si c'est cumulable.

Antoine Pécoud lui répond positivement et le budget est ajouté en fonction des demandes.

Alexandra Lépine rappelle que la seule bourse non cumulable avec une autre bourse est la Bourse de mobilité de la région Ile de France.

Antoine Pécoud indique que l'appel à projet pourra être lancé très bientôt.

5. Direction adjointe de l'ED Erasme

Yanita Andonova présente ses différentes responsabilités collectives : membre du bureau de l'école doctorale Erasme, présidente du comité d'experts 71e section à l'USPN, membre élue au conseil de gestion de l'UFR, responsable de la mention master communication des organisations, membre du conseil du laboratoire LABSIC, directrice adjointe de l'UFR sciences de la communication, membre suppléante au conseil national des universités, membre élue à la commission de la recherche de l'USPN, coordinatrice des relations internationales de l'UFR, membre de la commission d'équivalence de l'UFR sciences de la communication et responsable de projets VAE.

Elle présente également ses activités scientifiques : chercheuse au LABSIC, responsable de la quatrième thématique du LABSIC, responsable scientifique du projet « Travail et créativité : vers un essaimage des modèles des industries culturelles ? Approche comparative internationale », coresponsable scientifique du projet « Spectacle vivant et pandémie : quels nouveaux enjeux pour la filière ? », Coordinatrice du réseau international CREA2S et Responsable scientifique de cinq colloques internationaux.

Yanita Andonova indique qu'après concertation avec Antoine Pécoud, elle sollicite le conseil pour le poste de directrice adjointe de l'école doctorale.

Antoine Pécoud informe que son investissement justifie pleinement cette demande. Il demande si certains membres du conseil votent contre ou s'abstiennent pour la candidature de madame Yanita Andonova.

Aucun membre ne se prononce « contre », Antoine Pécoud félicite donc Yanita Andonova pour sa nouvelle fonction de directrice adjointe de l'ED Erasme.

Vote : 15 voix pour

6. Nouvel arrêté doctorat et modification du règlement de l'ED Erasme (Vote)

Antoine Pécoud indique que les membres du conseil ont certainement entendu parler du texte du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016. Un document rédigé par Alexandra Lépine leur a été envoyé pour mieux cibler les changements de ce nouvel arrêté. Antoine Pécoud précise que ce nouvel arrêté oblige à effectuer des modifications sur le règlement intérieur de l'école doctorale Erasme. L'ED Erasme avait déjà mis certaines choses en place.

Antoine Pécoud informe d'un changement important en ce qui concerne les comités de suivi. Le texte de l'arrêté du 26 août 2022 concernant le comité de suivi a été mis sur le site de l'école doctorale. Les entretiens sont désormais organisés en trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et des discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Antoine Pécoud indique que certains problèmes peuvent apparaître lors des entretiens avec le comité de suivi. Dans certains cas, quand les choses sont relativement difficiles, deux sons de cloche peuvent ressortir et le comité se retrouve donc avec la lourde tâche de rédiger un rapport équilibré. Il rappelle également que le rapport avec les opinions des deux partis est accessible sur la plateforme.

Bernard Haftel rappelle que le directeur de thèse avait, même avant, accès à ce comité de suivi.

Antoine Pécoud lui répond que oui, le directeur de thèse avait accès à ce comité de suivi, mais par contre il ne donnait pas son avis.

Bernard Haftel trouve au contraire cela plus intéressant et précise que cela permettrait sûrement de « crever l'abcès », en cas de problème, à ce moment-là.

Francoise Palleau-Papin exprime la crainte d'une validation négative du directeur de thèse en se référant à l'ordre de validation du dossier sur la plateforme.

Antoine Pécoud signale que la vice-présidente de la commission recherche a la décision finale sur la réinscription des doctorants et que les validations précédentes ne sont que des avis donnés. La vice-présidente de la commission recherche, bien entendu, se base généralement sur les avis qui lui sont fournis.

Rym Chaabouni demande un engagement du comité de suivi sur les délais de rédaction du rapport.

Antoine Pécoud répond que, dès lors que le comité de suivi s'est réuni, le rapport doit être fait, évidemment, même si parfois cela peut prendre du temps.

Rym Chaabouni insiste sur ce point, en donnant son exemple personnel, après plus de deux mois d'attente pour l'obtention du rapport, quelle démarche est possible pour les doctorants ?

Antoine Pécoud propose éventuellement d'écrire au comité de suivi. Il précise toutefois que la manière la plus rapide pour acter le processus est de prendre des notes soi-même et de soumettre un premier jet du rapport aux membres de son comité.

Antoine Pécoud introduit ensuite un autre point important à ce règlement intérieur, le serment :

« En présence de mes pairs.

Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats ». Il informe que tous les textes et documents liés à la soutenance vont intégrer ce nouveau dispositif. »

Antoine Pécoud précise que les autres changements du règlement intérieur sont des changements mineurs.

Alexandra Lépine précise que le serment est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023. Les documents relatifs aux soutenances de thèse vont être modifiés.

Laura Allès demande si lors d'un congé de maladie ou maternité, la durée de thèse est prolongée.

Alexandra Lépine répond positivement à cette question.

Laura Allès propose une modification sur les conditions à ajouter sur le règlement intérieur.

Antoine Pécoud rappelle que certains laboratoires valident les inscriptions en thèse en amont de façon informelle.

Antoine Pécoud demande si d'autres points sont à reformuler.

Aucune autre remarque n'est prononcée par les membres du conseil.

Le règlement est accepté à l'unanimité par les membres du conseil avec la modification sur les conditions à ajouter.

Vote : 15 voix pour

7. Contrats fléchés

Antoine Pécoud indique que c'est très largement un copier-coller de l'année dernière. Il précise qu'en 2022, huit contrats fléchés ont été retenus. L'objectif pour 2023 est de s'inscrire dans la continuité, même si le chiffre exact peut évidemment varier en fonction du nombre de propositions reçues, de leur qualité, et du nombre total de contrats doctoraux qui sera attribué à l'ED Erasme. Il précise que les pièces demandées n'ont pas changé et que les contrats proposés par les laboratoires seront validés par l'ED. Antoine Pécoud demande aux membres du conseil s'ils ont des questions ou des remarques.

Antoine Pécoud informe les représentants des unités de recherche que cet appel à projet leur sera envoyé rapidement.

8. Discussion sur l'année de césure

Antoine Pécoud fait part des nombreuses césures qui ont été demandées pour 2022/2023. Il notifie le fait que les dossiers des demandes de césure ne sont pas toujours bien justifiés et des éléments sont manquants dans les demandes des doctorants. Il rappelle également que les doctorants ont le droit à une césure d'un an maximum et ne peuvent faire qu'une seule demande au cours de leur doctorat. Antoine Pécoud alerte les membres du conseil sur la difficulté liée aux demandes de césure, les doctorants n'ont parfois pas de comité de suivi durant deux années consécutives avec une demande de césure.

Antoine Pécoud informe qu'il est désormais possible de demander une césure pour effectuer un stage. Il ajoute par ailleurs le problème de la constitution des dossiers de césure : quelles pièces demandées, comment statuer sur la procédure de césure pour éviter une perte de contact avec certains doctorants et un abandon ?

Bernard Haftel propose de réunir un comité de suivi au retour de césure du doctorant pour un meilleur accompagnement et suivi.

Antoine Pécoud est d'accord avec cette remarque.

Pascale Molinier signale que le comité de suivi est là pour voir si les conditions sont réunies, elle annonce qu'il est très difficile de se remettre dans sa thèse après une année de césure et trouve l'idée de Bernard Haftel très bonne. Elle indique qu'il est compliqué de signer les formulaires de césure quand il manque des éléments d'information. La procédure de césure demande à présent une pièce supplémentaire à fournir, une lettre du directeur de thèse qui accompagne la demande. Pascale Molinier poursuit avec les réinscriptions en septième et huitième année, elle explique qu'il faut un avis du directeur de thèse pour savoir où en est l'avancée de la thèse.

Antoine Pécoud propose qu'une fiche expliquant les procédures pour la césure soit mise en place sur le site de l'école. Il informe sur la difficulté rencontrée avec les demandes de césure, les demandes sont faites généralement après avoir rencontré des problèmes sur l'année N-1 et le comité de suivi ne peut donc se réunir au début de la césure.

Bernard Haftel pense que demander un comité de suivi au moment de la demande de césure est un risque car le doctorant risque d'arrêter complètement sa thèse.

Françoise Palleau-Papin trouve logique un comité de suivi après, en revanche un comité de suivi avant ne lui semble pas approprié.

Antoine Pécoud propose au moins un échange de mails pour informer le comité de suivi de la demande de césure du doctorant.

Laura Allès demande s'il serait possible de faire un comité de suivi particulier pour aider le doctorant à se réorienter.

Alexandra Lépine précise qu'il y a normalement une obligation de signer une convention de césure. Un dispositif d'accompagnement et d'autres thématiques sont prévus dans la convention comme un bilan à rendre.

Pour les demandes de césure, Antoine Pécoud annonce donc qu'il sera demandé, avec une certaine flexibilité, un comité de suivi ou un échange de mails pour au moins informer de la demande et un comité de suivi obligatoire à la fin de la césure.

Sandrine Caron déclare qu'il serait également bien de rappeler aux doctorants qu'il n'est pas possible de demander un financement pendant une année de césure.

Pascale Molinier explique qu'effectivement la césure est un droit mais qu'il n'est pas toujours judicieux d'utiliser tous ses droits, sans oublier que le retour de césure est souvent compliqué.

Alexandra Lépine rappelle que la césure ne peut être demandée qu'une seule fois et que les frais d'inscription sont exonérés. En revanche, le paiement de la CVEC est obligatoire.

Antoine Pécoud déclare qu'une fiche césure sera accessible sur le site de l'école en espérant que les césures soient plus encadrées.

Pascale Molinier constate que les abandons ont diminué, à vérifier, dans les prochaines années, si la césure n'est pas un mode de régulation pour ne pas abandonner ou un premier pas vers l'abandon.

9. Prix de thèse

Pascale Molinier précise que l'échéance se rapproche, elle indique que seuls les travaux doctoraux (thèse soutenue) sont pris en considération pour l'attribution du prix. Pour concourir cette année, la thèse doit avoir été soutenue en 2022.

Sandrine Caron fait savoir que les doctorants disposeront d'un délai de deux mois environ pour les dépôts de candidature.

Le calendrier retenu après discussion des membres du conseil est le suivant :

- La date prévue pour le retour des candidatures est statuée au lundi 06 mars 2023.
- La réunion du jury pour le prix de thèse est statuée pour le 04 avril 2023.
- Le prix de thèse sera remis lors de la remise des diplômes le 26 mai 2023.

Pascale Molinier explique la composition du jury :

- La vice-présidente de la commission recherche
- Le directeur de l'école doctorale ou son représentant
- 2 membres de la commission recherche
- Le lauréat de l'année précédente
- 3 membres enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'école doctorale

Pascale Molinier indique que le jury peut être composé d'émérites.

Sandrine Caron informe que pour le moment deux candidatures sont proposées à Erasme, Madame Françoise Palleau-Papin (PLEIADE) et Hélène Bourdeloie (LABSIC).

Antoine Pécoud propose que le jury soit composé une fois les candidatures retenues, pour éviter les conflits d'intérêt.

Pascale Molinier fait savoir qu'il est extrêmement intéressant pour les doctorants de savoir que les pièces demandées pour participer à ce prix de thèse sont exactement les mêmes que pour le prix de la chancellerie. Les doctorants doivent soumettre un résumé de la thèse d'une vingtaine de pages. Ce travail pourra donc servir pour les deux prix.

Françoise Palleau-Papin rappelle que le seul prix de la chancellerie attribué à un docteur d'USPN, a été remporté par une doctorante de PLEIADE en 2017.

Pascale Molinier explique le cas d'une de ses doctorantes, qu'elle avait poussé à participer à ce prix, mais qui, malheureusement pour cause de temps de rédaction du résumé, n'a pas pu proposer sa thèse au prix.

Rym Chaabouni demande si les deux prix sont cumulables.

Pascale Molinier répond que oui.

Sandrine Caron rappelle les pièces à fournir pour le prix de thèse :

- Une Lettre de candidature,
- Un C.V. mentionnant notamment les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat,
- Le résumé de la thèse (15 à 20 pages),
- L'intégralité du document de thèse en version électronique,
- Le rapport de soutenance,
- Lettre(s) de soutien du directeur de thèse et/ou du laboratoire,
- Règlement du prix signé.

10. « Ma thèse en 180 secondes »

Antoine Pécoud demande aux laboratoires de se renseigner à propos de candidats potentiels pour participer à ce concours.

Pascale Molinier trouve que participer à cet événement donne pas mal de compétences, savoir résumer ses travaux est une bonne chose, mais il faut trouver les candidatures et motiver les doctorants. Elle précise que les doctorants d'Érasme sont moins financés et de fait sont en activité, il est donc compliqué pour eux de trouver le temps de participer à ce projet.

Alexandra Lépine propose de mettre en place une journée scientifique lors de laquelle les doctorants présentent leur thèse en 180 secondes.

Antoine Pécoud demande si cela pourrait être obligatoire.

Alexandra Lépine répond que oui, mais si certains ne peuvent vraiment pas, ils seront excusés.

Antoine Pécoud demande aux doctorants élus leurs avis.

Laura Allès répond que oui, cela pourrait être faisable.

Rym Chaabouni demande le moment où cela devrait être réalisé.

Alexandra Lépine répond en précisant que les doctorants ne participent qu'une seule fois pendant la durée du doctorat.

Laura Allès indique qu'il serait bien de prendre en compte les temps pleins et partiels pour l'état d'avancement des thèses.

Rym Chaabouni demande si cela compte en ECTS.

Antoine Pécoud répond que oui.

Alexandre Lépine informe que des prix (Ipad) sont remis lors de cette journée à l'ED Galilée.

Yanita Andonova propose de les regrouper par pôle.

Rym Chaabouni propose que ce soit obligatoire, mais durant la deuxième ou troisième année.

Pascale Molinier indique que cet événement est tout à fait cohérent avec une formation doctorale pour apprendre à communiquer devant plusieurs publics. Elle trouve également l'idée d'une fête de la science intéressante afin que les enseignants-chercheurs puissent également présenter leur recherche en 180 secondes.

Olivia Gross souligne le fait qu'il est bluffant de voir le rendu du concours accessible à tous.

Sandrine Caron précise qu'il y a beaucoup de surprise avec les présentations des doctorants.

Yanita Andonova trouve ce concours intéressant, elle fait référence à un exercice pour la structuration de la pensée.

Alexandra Lépine ajoute une précision importante sur la formation « médiation scientifique ». Il serait vraiment appréciable que les doctorants inscrits à cette formation y participent réellement. L'école doctorale va finir par perdre les formateurs.

Antoine Pécoud propose donc d'obliger les deuxièmes et troisième années à participer.

Françoise Palleau-Papin n'est pas du même avis, elle trouve qu'ils doivent mettre en priorité la réalisation de la thèse. D'un point de vue totalement personnel, Françoise Palleau-Papin, dans la réalisation de sa thèse, n'aurait vu aucun intérêt pour participer. Elle ajoute qu'effectivement si le doctorant est inscrit, il est évident qu'il soit obligé d'y participer, mais sinon qu'il n'y ait aucune obligation.

Bernard Haftel rejoint le point de vue de Françoise Palleau-Papin.

Rym Chaabouni ne voit pas d'intérêt à rendre le concours obligatoire.

Yanita Andonova pense qu'il serait mieux de ne pas rendre le concours obligatoire, mais de communiquer au maximum l'information. Pourquoi pas faire une année les doctoriales et une année le concours « Ma thèse en 180 secondes ».

Antoine Pécoud propose d'essayer de faire la formation organisée via ASPC et de mettre en place un calendrier. Il propose de rester sur la base du volontariat, une année les doctoriales, une année le concours pour ne pas trop solliciter les doctorants. Antoine Pécoud encourage tout le monde à réfléchir à la période qui conviendrait le mieux pour cet événement.

11. Calendrier des conseils de l'ED pour 2023

Antoine Pécoud propose les dates suivantes pour les prochains conseils :

- le 14 avril matin (accord sur les attributions des contrats doctoraux),
- le 30 juin à 14h,
- le 4 décembre matin.

12. Questions diverses

Laura Allès demande s'il serait possible de créer une page sur le site web pour indiquer le calendrier des permanences des élus doctorants, lors desquelles ils rencontreront avec les représentants des laboratoires les doctorants qui le souhaitent.

Elle demande aussi si certaines salles peuvent être mises à disposition pour éviter les bureaux partagés.

Antoine Pécoud propose de faire, avec les membres de l'ED et les doctorants représentants des laboratoires et les doctorants élus, un Doodle pour programmer une réunion.

Antoine Pécoud informe les membres du conseil d'un retour rapide concernant l'appel des contrats fléchés, la diffusion de la mobilité internationale avec l'aide des laboratoires, ainsi que les membres du jury pour le prix de thèse.

Antoine Pécoud remercie tout le monde, la séance est levée à 11h20.